



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le lundi 26 septembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

DELIBERATION N° 135/2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Michel BRAUN.

OBJET :

Projet Adressage – Adoption
de l'adressage des nouvelles
adresses

ABSENTS EXCUSÉS : Colette BENOUAHAB donne pouvoir à Paul REY, Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Thierry GUIDO.

ABSENTS : Danielle GASTALDI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry GUIDO

Rapporteur : Audrey ROSSI / Sébastien OLHARAN

Par délibération du 26 octobre 2021, le Conseil Municipal a validé, dans son programme de voirie, le montant concernant la procédure de nommage et de numérotage des voies et lieux-dits de la Commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les Élus qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver, par délibération, le nom donné aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses de toutes les bâtisses de la commune. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

~~Le Conseil Municipal~~, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits, figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTER les dénominations figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

APPROUVE l'adressage des nouvelles adresses.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN